



Déclaration de la CNDH

La situation socio-politique du Burkina Faso a connu une évolution qui a abouti à un changement anticonstitutionnel avec la prise du pouvoir par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) le 24 janvier 2022. Il en est résulté l'arrestation et la détention du Président Roch Marc Christian KABORE ainsi que la suspension de la Constitution.

La Commission nationale des droits humains (CNDH) regrette cet état de fait qui constitue un recul de la démocratie et une grave menace à l'État de droit.

Conformément à son mandat de protection et de défense des droits humains, la CNDH exprime sa vive préoccupation face à cette prise de pouvoir par les armes qui peut potentiellement être source de nombreuses atteintes et violations des droits humains.

La CNDH note que le MPSR s'est engagé à respecter les obligations internationales du Burkina Faso notamment en matière de droits humains telles que prononcées dans son communiqué du 24 janvier 2022. Elle l'invite en conséquence à protéger les droits humains de toutes les personnes vivant au Burkina Faso, notamment en renforçant la lutte contre le terrorisme dans le respect du droit international des droits humains.

Au regard de tout ce qui précède, la CNDH :

- engage les Forces de défense et de sécurité à se garder de tous actes de torture ou assimilables à des traitements cruels, inhumains et dégradants, en particulier, lors des contrôles du respect de la mesure de couvre-feu ;
- invite le MPSR à prendre toutes les mesures pour garantir l'intégrité physique et morale du Président KABORE et des personnalités arrêtées ;
- en appelle à la levée de la suspension de la Constitution dans les meilleurs délais.

Ouagadougou, le 26 janvier 2022

Pour la Commission,

Le Président



Kalifa Yemboado Rodrigue NAMOANO

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon